

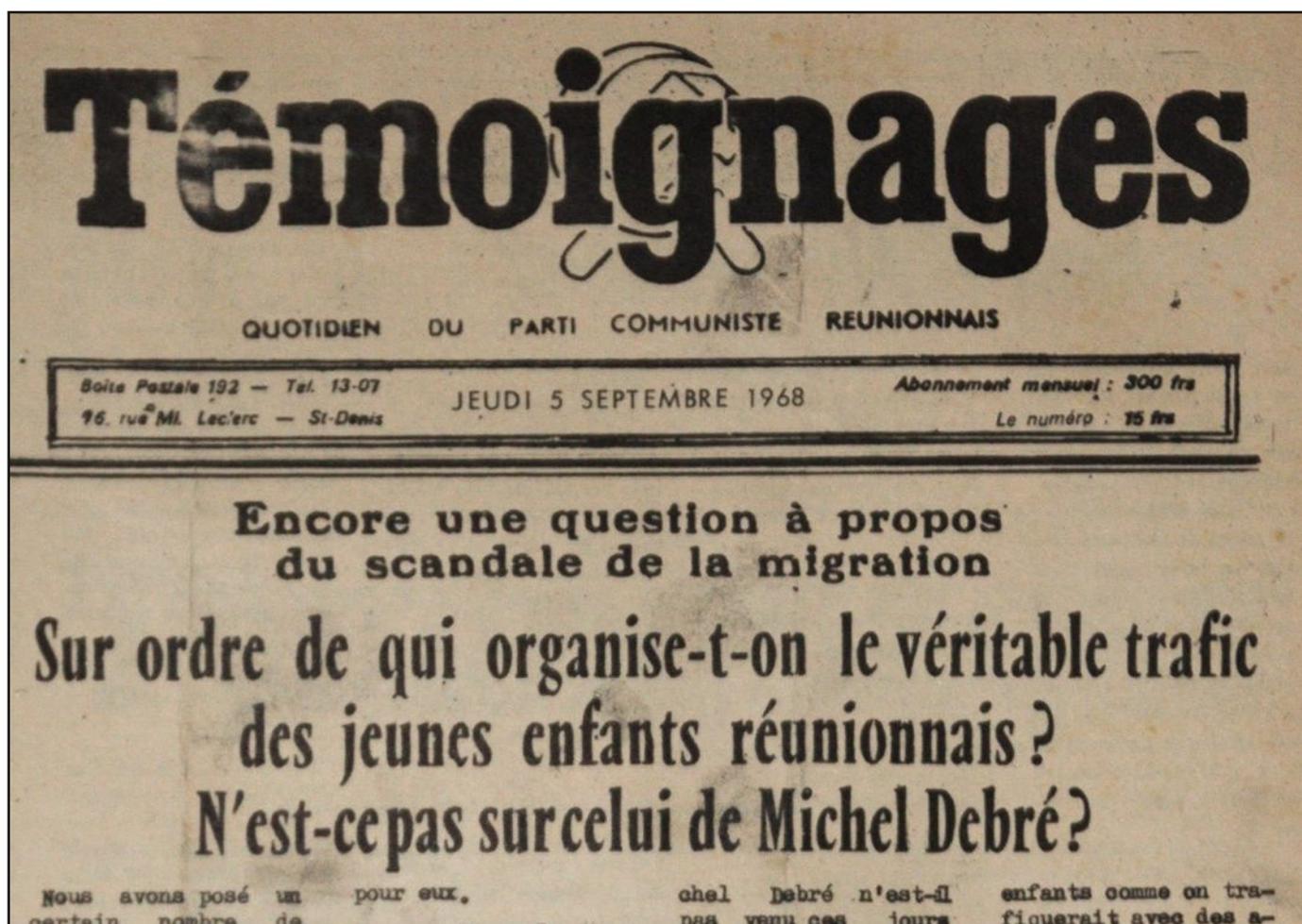
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18539 - 72ÈME ANNÉE

La commission d'information et de recherche historique présente le résultat de ses premiers travaux

Enfants de la Creuse :
« expliquer ne veut pas dire excuser »



Témoignages a révélé l'affaire en 1968.

Entre 1963 et 1982, la France a organisé le déplacement forcé d'enfants réunionnais enlevés à leur famille pour qu'ils participent au repeuplement de départements ruraux. En février 2014, la France a reconnu officiellement le chiffre de 1615 personnes déplacées de La Réunion et sa responsabilité morale. En quelques mois, la commission d'information et de recherche historique a dénombré 500 victimes supplémentaires. Elle a présenté hier les premiers résultats de ses travaux et appelle toutes les personnes concernées par cette tragédie à se faire connaître pour être écoutées et aidées.



Dominique Sorain, préfet de La Réunion, et les membres de la commission : Prosper Eve, historien, Gilles Gauvin, docteur en histoire et professeur d'histoire-géographie, Philippe Vitale, sociologue, Wilfrid Bertile, agrégé de géographie, et Michel Vernerey, inspecteur général des affaires sociales honoraire.

Suite à la résolution de loi de février 2014, une commission temporaire d'information et de recherche historique des Enfants de la Creuse a été installée par la ministre des Outre-mer le 18 février 2016. Elle est composée de 5 personnes, Prosper Eve, historien, Gilles Gauvin, docteur en histoire et professeur d'histoire-géographie, Philippe Vitale, sociologue, Wilfrid Bertile, agrégé de géographie, et Michel Vernerey, inspecteur général des affaires sociales honoraire. Cette commission est présidée par Philippe Vitale. Elle a présenté hier les premières avancées de ses travaux, en présence de Réunionnais exilés de force en France dans les années 1960. Elle a déjà découvert que le nombre de 1615 enfants déplacés en France entre 1963 et 1982 a été sous-estimé. Désormais, ce nombre dépasse 2100.

Déclinaison d'une politique publique

C'est en 1968 que Témoignages a dévoilé le scandale de l'exil forcé de jeunes enfants réunionnais enlevés à leurs familles dans le but d'aller repeupler des départements français en déficit de population. C'était une des pages les plus obscures et les plus dramatiques d'une politique menée par le pouvoir pour régler, selon des méthodes condamnables, la question de la croissance démographique de La Réunion.

Gilles Gauvin, membre de la commission a rappelé que le choix d'exiler des Réunionnais a été une constante pendant des décennies. Il y eut notamment l'épisode de la Sakay, où des cultivateurs et élèves réunionnais étaient envoyés à Ma-

dagascar. Puis ce fut le BUMIDOM qui a vidé La Réunion d'une partie de sa jeunesse pour fournir une main d'œuvre aux entreprises et service public français alors dans une dynamique de croissance.

Tout était planifié

L'affaire dite des Enfants de la Creuse est le point ultime de cette politique. Des enfants étaient arrachés à des familles qui vivaient dans la pauvreté. Des agents de l'État tiraient parti de la vulnérabilité de ces personnes pour faire signer un acte d'abandon sans que ces dernières aient la connaissance du contenu réel du document signé. Ils parcouraient les quartiers pauvres de notre île à la recherche de leurs victimes. D'autres enfants étaient placés dans les services de l'aide sociale car nés sous X ou confiés temporairement à l'État par leur famille. Au lieu que l'État les protège en leur garantissant une éducation à La Réunion, ils ont été envoyés en France dans des départements ruraux. Ils ont connu la souffrance du déracinement, et étaient employés dans des travaux de ferme.

Gilles Gauvin note que ce choix de placement dans des régions rurales était alors une pratique courante dans le traitement du problème de la jeunesse en difficulté. Il a été appliqué à l'identique à La Réunion, « dans un contexte colonial ». C'était un département où les inégalités et la misère n'avaient pas encore beaucoup reculé malgré le vote de la loi du 19 mars 1946 15 ans plus tôt.

Gilles Gauvin explique que cet exil avait été planifié par le pouvoir de l'époque. « Dans le plan quinquennal de 1960 tout est là. Michel Debré va jouer le rôle d'accélérateur ». Il indique également que « les familles

d'adoption ne voulaient pas d'enfants trop noirs, ce qui explique le choix des enfants » qui ont été envoyés en France.

Une partie de l'histoire de France

Malgré la révélation de ces faits à la fin des années 1960, une chape de plomb a pesé sur cette affaire pendant des décennies. Elle est revenue à la surface grâce à la mobilisation des victimes. « C'est un triste épisode de l'histoire oubliée, mais il n'est pas trop tard pour agir », indique Philippe Vitale. Il y voit « une partie de l'histoire de la départementalisation sociale ». « C'est un drame pour tout le monde », poursuit-il.

Il précise que le vote de la résolution est un premier pas, car l'affaire des Enfants de la Creuse est allée jusqu'à l'Assemblée nationale, et la responsabilité morale de l'État a été reconnue. Cette affaire ne concerne donc plus seulement La Réunion, elle fait partie de l'histoire de France. Il faut maintenant connaître le nombre des victimes, les écouter, répondre à leurs attentes et proposer des pistes de réparation.

Force est de constater qu'en quelques mois, la commission a réussi à identifier plus de 500 personnes qui s'ajoutent aux 1615 victimes jusqu'alors officiellement admises par les autorités. La commission poursuivra ces travaux jusqu'en février 2018, elle est une première étape de la reconnaissance officielle de la France de sa responsabilité dans cette tragédie.

M.M.

Édito

Le monde économique et les turpitudes des politiques

Revenons sur l'assemblée générale de l'ADIR et la décision du Président de Région de surtaxer le sucre importé afin de protéger la production locale. C'est bien dans une enceinte totalement acquise au libéralisme économique qu'il est fait appel aux pouvoirs publics pour compenser les contradictions du privé. Cela devient comme une habitude. A chaque fois que le capitalisme est malade, le contribuable doit mettre la main à la poche ou alors on licencie le travailleur. L'élus se rend complice en suivant les recommandations du capitaliste. Le chef d'entreprise ou l'actionnaire a l'illusion d'avoir réussi son coup.

Les capitaines d'industries de La Réunion déclarent qu'ils sont concurrencés par d'autres. Ceci n'est pas une nouveauté. Avant d'engager leur capital, ils ont dû faire des études de marchés et prévoir un plan de développement dans lequel les aléas naturels, économiques et sociaux ont été intégrés. L'autre aspect est politique. Que l'on sache, ces personnes qui se plaignent sont les mêmes qui ont voté en faveur de l'intégration européenne et soutiennent la libre circulation des marchandises !

Le PCR a beau invité le monde économique à inscrire le développement immédiat et sectoriel dans une vision globale et à long terme, rien n'y fait. Le patronat préfère la gestion à court terme, voire l'affairisme, et élit des politiques du même acabit. Pourtant, le PCR est une création réunionnaise qui subit frontalement et en permanence la pression des partis parisiens et de leurs filiales locales. La lutte est asymétrique. Dans sa déclaration du 19 mars 2016, le PCR constate qu'une situation néo-coloniale s'est installée depuis 70 ans. Si, on en est convaincu, alors il faut unir tous les acteurs et sortir par l'excellence. La preuve par Air Austral.

C'est une entreprise réunionnaise qui, dans la dure réalité néo-coloniale, avait réussi à conquérir des parts de marché en interne et ouvert des perspectives régionales et internationales. Elle a permis la création de plus de mille emplois et de nombreux personnels réunionnais. Confrontée à la question de la baisse des prix du billet, elle avait trouvé une solution innovante : l'A380 à 840 places qui permettaient une liaison à 300 euros vers la France, soit un Aller et Retour à 600 euros, toute l'année, sans gaspillage de l'argent public. Les 2 premiers exemplaires AU MONDE étaient déjà retenus pour La Réunion. Cette solution globale a été comprise par Airbus qui voyait ainsi une perspective de développement inédit par rapport à son concurrent Boeing, mais des Réunionnais n'ont pas eu la même élégance. Ils ont torpillé le projet, en jouant le (petit) jeu des intérêts du néo-colonialisme.

Ce sale travail politique accompli, la dernière étape est la vente de la compagnie, au plus bas de sa valorisation. Pas sûr que les pouvoirs publics retireront leur placement. La leçon : il n'y a pas d'économie réunionnaise viable sans vision politique réunionnaise, à long terme. Dans la foulée du torpillage d'Air Austral, il y a déjà eu la suppression du Tram-train, de la MCUR, des dizaines de projets énergétiques, de l'hippodrome, du Pôle Océan, de la Rocade du Tampon, des Zénith de Saint-Denis et du Port, etc. Au total, plus de 2 milliards d'investissement direct et des milliers d'emplois. Si toutes ces turpitudes politiques ne sont pas un désastre qui a cassé une dynamique économique et sociale, alors c'est quoi ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Plus de 500 nouvelles victimes de l'exil forcé de jeunes enfants réunionnais

Plus de 2100 «Enfants de la Creuse»

Entre 1963 et 1982, les gouvernements qui se sont succédé à Paris ont organisé le déplacement forcé en France de plus de 2100 jeunes Réunionnais arrachés à leur famille ou dépendant de l'aide sociale à l'enfance en détresse. Ce nombre risque encore d'augmenter car une commission a été mise en place en février dernier pour recenser les victimes de cet épisode tragique de notre histoire, et leur donner des moyens de reconstruire une vie marquée par une enfance volée par décision d'État. Actuellement à La Réunion, cette commission entendra les victimes de cette politique jeudi de 14 heures à 16 heures au CCEE.



Jean-Jacques Martial, victime, s'adresse aux membres de la commission et à la presse.

En 1968, Témoignages révèle que des enfants réunionnais sont enlevés à leur famille puis envoyés en France. Ce que notre journal qualifiait de « trafic d'enfants » a commencé en 1963 et s'est poursuivi jusqu'en 1982. Ces jeunes étaient exilés dans des départements ruraux en manque de population. C'est l'affaire des enfants de la Creuse. Nombreux sont ceux qui souffrent de graves séquelles. Une chape de plomb a existé sur ces faits jusqu'à ce que des victimes se mobilisent dans les années 1990.

Près de 50 ans après la révélation de ces faits tragiques, une commission a été mise en place par le gouvernement. Elle fait suite à une résolution adoptée par l'Assemblée nationale en février 2014. Ce texte reconnaît la responsabilité morale

de l'État, et vise à aider les victimes dans leur quête de réparation morale et mémorielle. Car dans de nombreux cas, ces jeunes ont perdu leur identité. Leur nom a été confisqué, et il est difficile de reconstruire l'histoire de leur vie.

La commission est présidée par le sociologue Philippe Vitale. Elle est composée de Prosper Eve, historien, Gilles Gauvin, docteur en histoire et professeur d'histoire-géographie, Wilfrid Bertile, agrégé de géographie, et Michel Vernerey, inspecteur général des affaires sociales honoraire.

Elle a pour but d'établir un tableau démographique pour connaître la population concernée par cette tragédie. Elle doit également identifier les contraintes dans la transmission des documents demandés par les victimes. Elle vise aussi à proposer

des mesures pour les réparations morales et matérielles.

Cette commission a organisé hier une conférence de presse en présence de Réunionnais victimes de cette politique d'exil, dont Philippe Jean-Marie et Jean-Jacques Martial.

Cette rencontre avec la presse a tout d'abord permis de constater que le nombre des victimes est supérieur à ce qui était jusqu'alors admis par les autorités. Au moment de l'installation de la commission, il était officiellement de 1615 jeunes Réunionnais déracinés entre 1963 et 1982. En quelques mois de travail, il est passé à plus de 2100. Et c'est doute loin d'être un chiffre définitif. En effet, la commission appelle les Réunionnais de ces faits à se faire connaître. Une affiche a été diffusée dans les mairies de La Réunion. Une adresse mail permet également de contacter directement la commission : lesenfantsdelacreuse@outre-mer.gouv.fr

De 14 heures à 16 heures jeudi, la commission participera à une audition au siège du CCEE. L'objectif est de connaître les attentes des personnes concernées vivant à La Réunion. Philippe Vitale indique que d'après les premières auditions, les besoins concernent notamment l'accès au dossier et tout ce que cela implique. Cela veut dire retrouver les archives concernant la personne déplacée, mais aussi lui fournir des moyens pour se rendre à La Réunion.

M.M.

Pour contacter la commission temporaire d'information et de recherche historique des Enfants de la Creuse, une adresse mail : lesenfantsdelacreuse@outre-mer.gouv.fr

1968 : Témoignages dénonce un scandale de la «migration»

Témoignages

QUOTIDIEN DU PARTI COMMUNISTE REUNIONNAIS

Boite Postale 192 — Tél. 13-07
96, rue Ml. Leclerc — St-Denis

MERCREDI 4 SEPTEMBRE 1968

Abonnement mensuel : 300 frs

Le numéro : 15 frs

Le scandale de la « migration »

OUI ou NON des enfants réunionnais sont-ils enlevés et mis en dépôt à la « maison des pupilles » ?

OUI ou NON sont-ils envoyés ensuite au « sevrage » dans une maison spécialisée en France avant d'être « placés » ?

OUI ou NON le « trafic » porte-t-il uniquement sur des enfants blancs ?

Hier nous avons parlé des 50 enfants réunionnais "vaccinés, valise prête", et que l'on doit faire partir en France.

Aujourd'hui nous devons poser d'autres questions, car des bruits alarmants circulent à Saint-Denis à ce sujet.

1) Est-il vrai que les assistantes sociales ont reçu l'ordre express de rechercher les enfants se trouvant en situation "ir régulière" ?

On sait ce qu'il en advient ensuite : les enfants sont "confiés" à l'assistance.

Il s'agirait d'une première étape, avant de les envoyer en métropole.

N'y aurait-il pas

en France, à Guéret, une maison spéciale - ment chargée de recevoir les enfants réunionnais ? Cette maison serait dirigée par M. Barthès ancien directeur du Service de la Population.

Ses enfants seraient admis là-bas "en sevrage" définitif pour être placés ensuite dans la société métropolitaine.

3) Ne ferait-on pas le tri des enfants blancs ? Les enfants blancs sont sans doute plus facile à placer. On connaît aussi le racisme qui se développe en France.

C'est une question très grave et le Préfet ne peut pas se taire. Les Réunionnais aiment trop leurs enfants pour accepter qu'on fasse une véri-

table "traite" pour les besoins de la métropole.

Les autorités responsables doivent répondre à nos questions. L'opinion ne comprendrait pas un nouveau silence.

SOLIDARITE A

TEMOIGNAGES

P.L. de la Ligne des Bambous ... 200 frs.

Vers la Fête de Témoignages

La bataille de la vignette 1968

est engagée

La diffusion doit être massive

Oté

La sir-réminérasyon : sa la pa lo monstré lo lockness

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi koné pa kosa ou i anpans de sa ou mèm épi out bann kamarad rouj mé mi sort ankor antann zot i parl la sir-réminérasyon. Pou zot, sa sé in n'afèr gouvèrnman i sava fé disparète pou ranplas par in pti l'ogmantasyon i korèspon myé-i paré-avèk lo kou d'la vi. Mi koné pa kosa i pé dir dann in z'afèr konmsa : mi pouré dir, parti kominis l'aprè asharn ali dsi bann fonksyonèr konmsi zot lété lo résponsab si nana bann problèm shé nou. Mi pouré dir osi, sé konm in sèrpan d'mèr : i koné pa si li égzis pou vréman, mé inn la vi ali par isi, in n'ot par-la. Mèm k'in pé la fé in montaz foto pou amontr lo monstré la-ba dann l'ékos. Tok ! Pran sa pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, la ou la bate la syans ou la ! Ala, si i suiv aou, ké demoun lé riskab pansé sé lo parti kominis k'i vé k'i siprime la sirréminérasyon. Poitan non ! La prèv, si la sirréminérasyon la bésé na bien lontan té par la droit, é mèm dann tan-la Raymond Barre, in rényoné, lété promyé minis.

Astèr sé la kour bann kont k'i domann lo gouvèrnman pou abès la sir-réminérasyon pars sé in manyèr pou fé zékonomi-plis 300 milyon l'éro, si mi tronp pa. Astèr la kour bann kont i propoz mé sé lo gouvèrnman k'i dispoz - lo gouvèrnman épi lo parloman-. Donk, l'afèr lé pa kui, mé i fo prann sa o sèryé kansréti pars dann bann kandida lo zéléksyon k'i vien néna désèrtin k'i pé arpran sa dann z'ot prozé.

Astèr matant, lès amoin dir aou lo sir-réminérasyon la pa in sèrpann mèr. Ké li pé disparète, sa la pa non pli in sèrpann mèr. Pou inn konm pou l'ot sa la pa, alor pa ditou, lo montré lo lockness . Tok ! Pran sa pou ou !*

** sa in vyé zistoir, mé lé vré na in moun la fé in montaz foto pou dir lo monstré i égzis ; Mé final de kont lété in gob !*

Justin

« Oplis zako i grinp, oplis i oi son déyèr ! » - In kozman po la rout

Mi pans pa, sa in kozman La Rényon pars sinz - zako, si zot i vé !- la zamé zoué in rol dann nout sosyété. I vé pa dir li rant pa dann nout patrimoine kiltirel, pars dann nout bann zistoir la Rényon, nana osi in pèsonaz i apèl zako. Arzout èk sa, aforstan, ou i antann in n'afèr ou i fini par pans sa i fé parti out kiltir kansréti par lo tik-tak la kréolizasyon. Donk, si ni arvir dsi nout kozman, i fo ni parl l'asansèr sosyal : nana sak i pran ali dann bon sans, l'èr-la li grinp, é na sak i pran ali dann mové sans, l'èr-la li dsann ziska trap lo fon. Sak i grinp, i parétre li amontr pou vréman son bann défo-son déyèr konm di li kont ! Vré ? Pa vré ? Mi koné pa, mé alon méfyé kant mèm. Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé.